Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 2026-09-01
ID : 022-212201248-20260918-2026_09_01-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le onze septembre deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Marie-José NOZAHIC a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-09-01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026

Madame le Maire expose que le projet de procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026 a été adressé à tous les membres du conseil municipal le 10 juillet 2026 puis le 15 septembre 2026 pour modification du point relatif au programme de voirie 2026.

Aucune observation n'ayant été formulée.

Madame le maire soumet alors le procès-verbal définitif à l'approbation du l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité. Le Procès-verbal sera versé au registre des délibérations à la suite des délibération de la séance concernée.

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 22/09/2026
De la publication le 22/09/2026